



A Montreuil, le 22 avril 2016

Madame, Monsieur le Député,

Vous allez prochainement examiner le projet de loi « visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », dite loi travail.

Nos organisations demandent au gouvernement le retrait de cette loi.

Au-delà du manque de concertation en amont, cette demande est motivée par cinq raisons de fond :

Ce projet de loi inverserait la hiérarchie des normes. En effet, l'accord d'entreprise primerait sur le code du travail et la convention collective. Or, c'est au niveau de l'entreprise que la pression, le chantage à l'emploi sont les plus forts sur les salariés pour remettre en cause leurs droits et situations. De même, le référendum pourrait servir à court-circuiter les syndicats représentant une majorité de salariés et risquerait d'accroître encore les tensions dans les entreprises.

Nombre de dispositions constituent des remises en cause importantes : prévisibilité des congés, heures supplémentaires, médecine du travail, licenciement économique, mise en place de licenciements pour motif personnel, accords de développement ou de préservation de l'emploi, disparition des avantages individuels acquis, taxe d'apprentissage, VAE, etc.

Ce projet de loi correspond aux diktats de l'Europe libérale, dont les politiques d'austérité aggravent la crise et ses conséquences sociales. Ces orientations économiques conduisent de fait à accroître la flexibilité, la précarité, l'insécurité et le chômage.

Pour les jeunes, le signal donné par ce projet de loi est l'accroissement des inégalités, de la précarité et de la pauvreté.

Pour les femmes, ce projet de loi va aggraver les inégalités professionnelles. Les remises en cause des 35 heures risquent d'amener des régressions dans l'égalité tant professionnelle que dans la vie personnelle.

Alors que les questions de formation et d'entrée dans l'emploi sont essentielles, ce projet vise à des formations répondant aux seuls besoins des entreprises et non pas à l'obtention de formations qualifiantes et reconnues pour des emplois stables et de qualité.

A l'inverse de ce projet de loi, nous sommes porteurs de propositions de droits nouveaux en termes d'emploi, de salaires et pensions, de temps de travail, de protection sociale, de garanties collectives, de conditions de travail, de formation et de droits et libertés syndicales. Des propositions porteuses de progrès social et correspondant à la réalité du travail d'aujourd'hui et de demain.

**En conséquence, le syndicat CGT Capgemini vous demande de rejeter ce projet de loi.**

Pour la CGT Capgemini,  
Thierry Achaintre, Secrétaire Général